

MAIRIE DE CONCORÈS

Lettre d'information communale

JUILLET 2026

Le Mot du Maire

Chères Concorésiennes, Chers Concorésiens,

À l'aube de cet été, je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre participation exceptionnelle (plus de 76 %) aux élections du 20 mars. Votre confiance nous honore et nous engage.

Je salue le dévouement de l'ancienne municipalité et souhaite la bienvenue aux cinq nouveaux conseillers qui rejoignent notre équipe rajeunie. Ensemble, nous poursuivons les projets engagés :

- **L'Escale** : Les travaux de rénovation ont débuté ce 22 juin.
- **Les marches de l'église** : Retardé par la météo, le chantier démarrera cet automne.
- **La voirie** : Des réfections et l'installation de caniveaux pluviaux sont prévues du haut du bourg jusqu'à la D12.

Face à un contexte financier plus difficile (inflation, baisse des subventions), ces investissements imposeront une gestion rigoureuse de nos dépenses.

Au-delà des chantiers, le « bien vivre ensemble » reste notre priorité. Il repose sur des gestes simples : respect du voisinage (bruit), sécurité routière (vitesse dans le village et les hameaux) et tri des déchets.

Je vous souhaite à toutes et tous un excellent été. Profitez pleinement des festivités qui animeront Concorès !

Bien fidèlement,

Gérard Gaydou

Installation du nouveau Conseil municipal

Le dimanche 22 mars, les membres du Conseil municipal fraîchement élus se sont réunis à Concorès. Cette séance solennelle avait pour objectif de procéder à l'élection du maire et de ses adjoints, marquant ainsi le début officiel de la nouvelle mandature. À l'issue du vote, l'équipe municipale a été officiellement installée.

Composition de votre nouvelle équipe municipale

- | | |
|--|---|
| ■ Maire : Gérard GAYDOU | ■ Conseillères : Geneviève LARRIVE, Christine MABOUT, Sophie GEORGES, Elodie ARENT |
| ■ 1^{ère} adjointe : Régine SOUQUES LACAN | ■ Conseillers : Daniel LATROUITE, Marc MOLINIE |
| ■ 2^{ème} adjoint : Michel FAIVRE | ■ Conseillers suppléants : Valérie DUBOIS BLEHAUT et Nicolas CABARROT |
| ■ Conseillère déléguée : Mélina Gabrielle FRANCOUAL | |
| ■ Conseiller délégué : Pascal VILARD | |

Les nouveaux élus sont désormais en fonction et prêts à s'engager au service de la commune et de ses habitants pour ce nouveau mandat.

DANS CE NUMÉRO

- | | |
|---|---|
| ■ École : les temps forts de l'année | ■ Protégeons-nous du Moustique tigre |
| ■ Du nouveau du côté de l'APE | ■ Anticiper son raccordement à la fibre |
| ■ Vote du budget primitif 2026 | ■ Travaux de voirie prévus cette année |
| ■ Le mai : tradition du sud-ouest | ■ Félicitations à Morgane et Miguel |
| ■ Un blason pour Concorès | ■ Le projet cycliste à Concorès |
| ■ Cultivons le bien vivre-ensemble | ■ Le chantier de l'Escale est lancé |
| ■ Clôtures : le nouveau PLUi de la CCQB | ■ La fête du village 2026 |
| ■ Les obligations de débroussaillage | ■ FestiVal'Céou 2026 & infos pratiques |
| ■ Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) | |

École : culture, sport et nature, retour sur les temps forts de l'année

Le **voyage scolaire** de cette année, qui s'est déroulé du 10 au 12 février, a encore ravi les élèves du RPI. Dès leur arrivée, ils se sont rendus au château de Chambord et ont pu admirer le fameux escalier à double révolution. Puis la suite du séjour s'est déroulée au zoo de Beauval où les élèves sont partis à la rencontre de nombreux animaux du monde grâce à la reconstitution de leur milieu naturel. L'occasion d'en apprendre plus sur les méthodes de préservation des espèces.



Visite de la ferme du Trespecoul.

Le 19 mars ils ont visité la ferme du Trespecoul où Sophie CHRISTOPHE leur a expliqué la fabrication des yaourts et des fromages blancs. Une visite instructive qui s'est terminée par une dégustation et qui a permis d'illustrer le processus de transformation de la matière au programme de science.

Dans le cadre de la journée des arts et de métiers la classe s'est rendue le 10 avril à St Cirq Lapopie pour la journée. Au programme, visite libre puis guidée du village et ateliers d'initiation à la taille de pierres !

Côté sport, les élèves ont pu bénéficier de 4 séances de rugby avec Laurent Bellivent, entraîneur au club de Gourdon. Ils se sont également rendus à la piscine de Gourdon tous les lundis de mai et juin.

Pour clore le projet d'année sur les animaux, la classe est sortie à l'aquarium du Bugue jeudi 18 juin.

Côté performance artistique, les élèves ont réalisé un clip de rap avec le chanteur Adrien, en participant à toutes les étapes de production. Une belle expérience !

Le spectacle de fin d'année a eu lieu quant à lui le 26 juin au soir en la salle des fêtes de St Germain du bel air, pour toutes les écoles du Rpi, suivi d'une kermesse organisée par l'Association des parents d'élèves (APE Vallée du Céou).

Du nouveau du côté de l'Association des Parents d'Élèves (APE) !

En mars dernier, l'APE a procédé à l'élection de son nouveau bureau. C'est l'occasion idéale pour rappeler le rôle essentiel de cette association au sein de notre communauté. Chaque année, l'engagement de l'APE permet de récolter des fonds précieux, directement reversés aux écoles pour financer les projets pédagogiques et pérenniser les sorties scolaires de nos enfants.

Des actions gourmandes et conviviales

Pour mener à bien ses projets, l'association déborde d'énergie ! Elle œuvre au quotidien à travers :

- **Des ventes thématiques** : (madeleines, fromages, etc.) qui régaler les petits comme les grands.
- **Des événements festifs** : des moments chaleureux, bien souvent ouverts à tous les habitants, qui renforcent le lien social dans notre commune.

À vos agendas : les prochains rendez-vous

L'équipe vous attend nombreux pour ses futures initiatives :

- **Vendredi 26 juin** : Place à la traditionnelle et tant attendue **kermesse des écoles** !
- **Le projet solidaire** : Lancement d'une **boutique solidaire** éphémère (vente de vêtements, livres et jeux de seconde main).

La nouveauté de l'année : ouvrez l'œil !

Pour alimenter cette future boutique solidaire, une belle initiative collaborative a été lancée. Les enfants des différentes écoles ont confectionné eux-mêmes de superbes **boîtes à dons**.

Peut-être les avez-vous déjà aperçues ? Elles sont désormais installées dans toutes les mairies et les commerces du RPI. N'hésitez pas à y déposer vos dons (vêtements, jeux, livres en bon état).

Un grand merci aux enfants pour leur créativité, aux bénévoles pour leur implication, et à vous tous pour votre générosité et votre soutien continu à nos écoles !

Vote du budget primitif 2026

Le Conseil municipal s'est réuni le **mardi 28 avril 2026** pour examiner et voter le **budget primitif 2026** de la commune. La séance s'est tenue sous la présidence de Gérard Gaydou, en présence de l'ensemble des élus, et a bénéficié de l'accompagnement de **M. Stéphane Sicard**, conseiller aux décideurs locaux du service des finances publiques, venu présenter les éléments budgétaires et répondre aux questions.

Conformément aux engagements pris auprès des habitants, le Conseil municipal a décidé à **l'unanimité** de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2026 :

TF bâti	31,57 %
TF non bâti	119,31 %
Taxe d'habitation	8,48 %

Cette décision intervient après la présentation des règles de revalorisation des bases (+0,8 % cette année) et des marges de manœuvre possibles.

Le budget primitif 2026 de la commune s'élève à :

- **878 303,68 €** en recettes
- **878 303,68 €** en dépenses

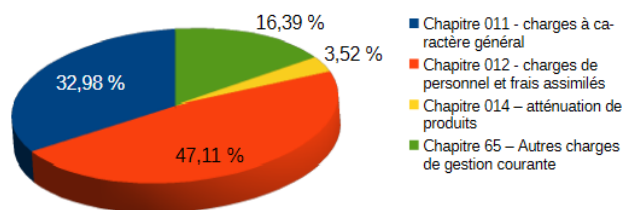
Il a été adopté à **l'unanimité**.

Fonctionnement : 426 187,71 €

Les principales dépenses concernent :

Charges générales	96 490 €
Personnel	137 850 €
Virement à l'investissement	103 000,85 €
Autres charges de gestion	47 963 €

Dépenses de fonctionnement

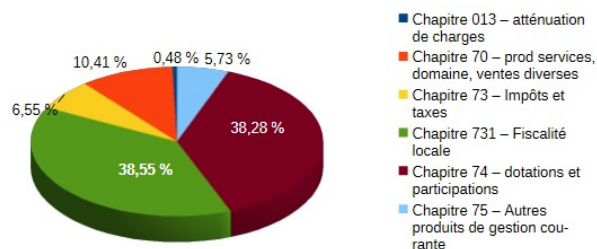


Répartition des dépenses de fonctionnement.

Les recettes principales proviennent de :

Résultat reporté	97 753,37 €
Fiscalité locale	119 760 €
Dotations & participations	118 900,37 €

Recettes de fonctionnement



Répartition des recettes de fonctionnement.

Investissement : 452 115,97 €

Les dépenses d'investissement se répartissent notamment entre :

Immobilisations	388 752 €
Emprunts	19 940 €
Subventions d'équipement versées	9 163 €

Les recettes d'investissement incluent :

Emprunts	246 203 €
Subventions d'investissement	79 600 €
Virement du fonctionnement	103 000,85 €

Subventions aux associations

Le Conseil municipal a voté une enveloppe globale de **6 000 €** pour soutenir les associations locales en 2026. La répartition sera définie ultérieurement.

Budget annexe « Transport de personne »

Le budget dédié au transport de personne s'équilibre à **34 300,97 €**, en recettes comme en dépenses. Il a été adopté à l'unanimité.

Autres décisions budgétaires

- **Révision du tarif des concessions funéraires** : passage de 138 € à **200 €** pour une concession trentenaire.

Le mai : Tradition du sud ouest

SOURCES : CHAT GPT - MAI 202 - MAIRIE DE ST JULIEN LAMPON

Le conseil municipal, élu au terme du 1^{er} tour de scrutin du 15 mars 2026, a invité les Concorésiennes et le Concorésiens à se réunir le 20 avril dernier pour planter le « Mai ».

Les administrés sont, en cette après-midi ensoleillée, venus en nombre participer à cette manifestation et marquer ainsi leur confiance et leur reconnaissance envers les nouveaux élus.



La plantation du « Mai », le 20 avril dernier.

Quelles sont donc les origines de cette tradition et que symbolise-t-elle ? On vous raconte....

La tradition du « **mai** » (ou **arbre de mai**) planté après les élections dans certains villages du sud-ouest de la France est en réalité une adaptation locale d'un rituel beaucoup plus ancien, qui remonte à des pratiques rurales et festives européennes aux origines anciennes.

A l'origine, le « mai » vient des célébrations printanières liées au renouveau de la nature. On retrouve cette tradition dans de nombreux pays d'Europe. Ces pratiques existaient déjà avant le christianisme dans des rites païens célébrant la nature.

La tradition du « Mai » est donc associée à :

- le fertilité,
- la prospérité
- le retour des beaux jours autour du mois de mai.

En France, dès l'Ancien Régime, planter un « mai » devient aussi un geste symbolique.

On plantait un arbre :

- devant la maison de quelqu'un (notable, jeune marié, ...) pour lui rendre hommage,
- pour marquer un événement important.

Dans le sud-ouest, la tradition s'est transformée.

Après les élections municipales, les habitants ou les soutiens au Maire élu plantent un « mai » (jeune arbre dépouillé de ses branches basses pour n'en garder que la cime et que l'on décore de rubans, de fleurs, de drapeaux, d'un écusson indiquant les personnes honorées) devant la mairie ou tout autre emplacement public. C'est une marque de respect, de félicitations et de soutien.

Il est également d'usage que les personnes honorées « arrosent le Mai » en offrant à boire et à manger aux administrés.

c'est en 1887 que l'on planta pour la 1^{ère} fois, dans le Lot, un « Mai » en l'honneur d'un Maire.

Au delà du symbole, la plantation du « Mai » reste avant tout un moment convivial qui invite au rassemblement de la population et au renforcement de la cohésion citoyenne et du lien communautaire.

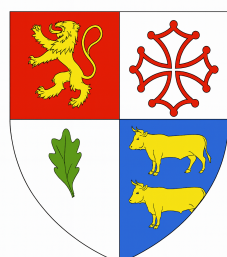
C'est donc bien dans cet esprit que le conseil municipal, a tenu à rester fidèle à la tradition.

Un blason pour Concorès

Alors que de nombreuses villes ou communes disposent aujourd'hui d'un blason, qu'il soit historique ou de facture plus contemporaine, Concorès, malgré une histoire et un patrimoine qui nous sont chers, ne disposait pas encore de cette signature visuelle.

Porté par le groupe *Histoire - Patrimoine & Transmission*, le projet de création d'un blason a cheminé.

Une sélection d'éléments signifiants pour l'identité de la commune a été « confiée » à un logiciel d'intelligence artificielle qui, en retour, a proposé la réalisation ci-après.



Concorès

Présentée en séance du conseil municipal le 28 avril dernier, cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Vous retrouverez donc désormais ce blason sur le site Intra-Muros ainsi que sur les différents courriers, publications et documents produits par la Mairie.

Article intégral à retrouver sur le site IntraMuros intramuros.org/concores/actualites/902420

Pour un village paisible, cultivons le bien vivre-ensemble !

Notre commune de Concorès bénéficie d'un cadre de vie privilégié, calme et verdoyant, auquel nous sommes tous particulièrement attachés. Pour que ce quotidien reste agréable pour chacun, la tranquillité publique ne doit pas être un vain mot. Le « bien vivre-ensemble » repose sur des règles simples de civisme, de bon sens et de respect mutuel.

La municipalité souhaite rappeler quelques règles essentielles de voisinage afin d'éviter les tensions et de préserver la sérénité de notre village.

Nos amis les animaux : stop aux aboiements incessants

Nous aimons nos compagnons à quatre pattes, mais leur présence ne doit pas devenir une source de souffrance pour le voisinage. Les aboiements répétés, prolongés, de jour comme de nuit, constituent une nuisance sonore particulièrement usante au quotidien.

Le rappel de la règle : Propriétaires de chiens, veillez à ce que vos compagnons ne perturbent pas le repos des habitants, que ce soit en votre présence ou durant vos absences. Si votre animal souffre d'anxiété de séparation ou aboie de manière intempestive, des solutions existent (éducation, astuces de garde, avis vétérinaire). Le civisme, c'est aussi savoir anticiper pour le confort de tous.

Bricolage et jardinage : respectons les horaires

Les travaux de rénovation, la tonte de la pelouse ou l'utilisation d'outils bruyants (motoculteurs, tronçonneuses) sont soumis à des horaires précis. Pour rappel, en dehors de ces plages horaires, ces activités sont interdites :

- **Du lundi au vendredi :** 8h30 - 12h00 et 14h30 - 19h30
- **Le samedi :** 9h00 - 12h00 et 15h00 - 19h00
- **Le dimanche et les jours fériés :** 10h00 - 12h00 (uniquement)

Fêtes et soirées : l'importance de prévenir

Vous prévoyez un repas de famille ou une fête entre amis dans votre jardin ? C'est le propre de la convivialité villageoise ! Toutefois, pensez à **prévenir vos voisins à l'avance**. Un petit mot dans la boîte aux lettres ou un sourire sur le pas de la porte permettent presque toujours d'éviter les malentendus. En fin de soirée, veillez simplement à baisser le volume de la musique et à modérer les éclats de voix en extérieur.

La plupart des conflits de voisinage se règlent très simplement autour d'un dialogue calme et courtois. Avant d'alerter la mairie, privilégiez toujours une démarche amicale auprès de votre voisin : il n'est parfois tout simplement pas conscient de la gêne occasionnée (notamment en ce qui concerne l'aboiement de son chien lorsqu'il s'absente).

La municipalité remercie chaleureusement les Concorésiennes et les Concorésiens pour leur vigilance, leur civisme et leur contribution active à la douceur de vivre dans notre belle commune.

Clôtures : ce qui change avec le nouveau PLUi de la CCQB

Depuis le 18 mars 2026, le nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCQB s'applique sur notre commune. Désormais, l'installation ou la modification d'une clôture (mur, haie, portail) requiert une **déclaration préalable** de travaux. L'objectif de cette démarche obligatoire est d'harmoniser l'aspect du territoire et de préserver la cohérence des paysages.

Ce qu'il faut retenir du PLUi pour vos clôtures

- **Déclaration préalable obligatoire** : Une démarche en mairie est requise avant de commencer la plupart des travaux.
- **Règles par zone** : Les hauteurs, matériaux et couleurs autorisés dépendent de votre zone (urbaine, agricole, naturelle, etc.) afin de garantir l'intégration paysagère.
- **Consultation** : Le règlement détaillé est accessible en ligne sur le **Géoportail de l'Urbanisme**.

Comment faire votre déclaration ?

- **Consultez le PLUi** : Rendez-vous sur geoportail-urbanisme.gouv.fr pour vérifier les règles applicables à votre parcelles.
- **Préparez votre dossier** : Une déclaration préalable de travaux (Cerfa n°13404) est à remplir, accompagnée d'un plan de situation et d'une représentation de votre projet.
- **Déposez votre dossier** : En mairie ou directement en ligne, selon les modalités proposées par la CCQB.
- **Attendez l'accord** : La mairie dispose d'un délai d'un mois pour vous répondre.

Les autorisations antérieures restent valables

Si vous avez obtenu une autorisation pour une clôture **avant le 18 mars 2026**, celle-ci reste valable pour une durée de **3 ans** à compter de sa délivrance. Vous pouvez donc poursuivre votre projet sans nouvelle démarche, sous réserve de respecter les conditions initiales.

Besoin d'aide ?

Pour toute question sur votre projet ou pour consulter le PLUi, plusieurs ressources sont à votre disposition :

- **Le site de la CCQB** : ccqb.fr/plui
- **Le service urbanisme de la CCQB** : 05 65 37 23 70
- **Votre mairie** : Les agents sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Les obligations légales de débroussaillage

Dans le Lot, l'obligation légale de débroussaillage (OLD) s'applique à toute habitation située à moins de 200 mètres d'un bois ou d'une forêt classée à risque. Elle impose aux propriétaires de débroussailler sur un périmètre de 50 mètres

autour des constructions et 10 mètres de part et d'autre des voies d'accès.

Pourquoi débroussailler ?

- Réduire le risque d'incendie en limitant la propagation du feu.
- Protéger les habitations et les personnes.
- Faciliter l'intervention des secours.

Zones concernées

- Toutes les constructions situées à moins de 200 mètres d'un espace boisé classé à risque.
- Les terrains en zone urbaine peuvent aussi être soumis à l'OLD si le document d'urbanisme le prévoit.

Périmètre de débroussaillage

- 50 mètres autour des bâtiments (mais cela peut être réduit ou étendu par arrêté préfectoral).
- 10 mètres de part et d'autre des voies d'accès (routes, chemins, sentiers menant à la construction).

Travaux à réaliser

- Éliminer les broussailles, herbes hautes, bois morts.
- Élaguer les arbres pour qu'ils ne se touchent pas et ne surplombent pas les constructions.
- Maintenir une distance entre les feuillus et les résineux.
- Retirer les végétaux secs ou morts.
- Ne pas stocker de bois ou de matériaux combustibles contre les murs

Ce qui change en 2025

- Depuis le 1^{er} janvier 2025, toute vente ou location d'un bien situé en zone OLD doit inclure une information obligatoire sur les obligations de débroussaillage.
- Un nouvel arrêté préfectoral est en cours de mise à jour pour harmoniser les critères techniques dans le Lot.
- En cas de non-respect, les propriétaires peuvent être mis en demeure et sanctionnés.

Et chez le voisin ?

Si le périmètre de débroussaillage s'étend sur une propriété voisine, vous devez obtenir son autorisation écrite. En cas de refus ou en l'absence de réponse de votre voisin, il sera tenu responsable du débroussaillage.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de Concorès

Qu'est-ce que c'est ?

Le PCS est un document qui organise la prévention et la gestion des risques (incendies, inondations, canicule, etc.) sur notre commune. Il définit les actions à mettre en œuvre pour protéger la population, les biens et l'environnement en cas de crise, en coordination avec les services de secours.

Pourquoi est-il important ?

Il permet d'anticiper les dangers, d'informer les habitants et d'assurer une réaction rapide et efficace en cas d'urgence.

Où le trouver ?

Disponible en mairie ou sur demande. N'hésitez pas à vous renseigner

Réunion publique le vendredi 4 septembre à 20h30 à la salle des fêtes de Concorès. Au sujet des OLD et du Plan Communal de Sauvegarde.

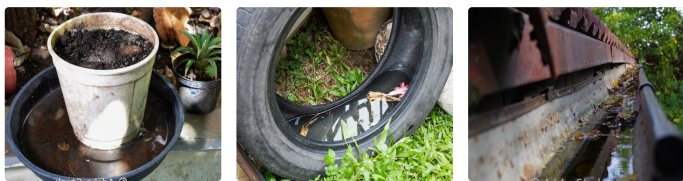
Protégeons-nous du Moustique tigre

Ce moustique originaire d'Asie arrivé en France en 2004 et dans le Lot en 2015 est signalé sur le territoire de la commune depuis 2024. Dénommé « tigre » en raison de ses pattes rayées noires et blanches, il est petit (5 mm en moyenne), silencieux et actif en journée.

Il est vecteur de maladies virales comme le chikungunya, la dengue ou le zika. Si quelques cas seulement ont été signalés jusqu'à présent en Occitanie, l'absence de comportements adaptés pourrait conduire à la multiplication de ces maladies. Outre un problème de santé publique, leur harcèlement pour piquer peut gâcher la qualité de certains de nos bons moments ...

Le développement de ses larves se fait pendant une ou deux semaines dans l'eau. Un petit volume suffit. Devenu adulte il se déplace de 150 mètres maximum autour de son lieu de naissance. Par conséquent, s'il nous pique, c'est qu'il est né à proximité immédiate : 80 % des gîtes se trouvent dans nos jardins ou sur nos terrasses.

Des gestes simples qui consistent à **supprimer l'accès à l'eau** réduisent efficacement le risque de présence du moustique à proximité de notre domicile.



Quelques gestes simples :

- Ranger à l'abri de la pluie : seaux, arrosoirs, poubelles, pneumatiques, jouets d'enfants ...
- Une fois par semaine vider tous les réceptacles à eau courante (gamelles d'eau des animaux, pieds de parasol ...)
- Mettre du sable dans les coupelles des pots de fleurs
- Couvrir hermétiquement les récupérateurs d'eau (voilage fin, moustiquaire, couvercles adaptés ...)
- Curer les endroits où l'eau peut s'accumuler (regards, gouttières, terrasses...)
- Entretenir les bassins d'agrément (y mettre des poissons), les pompes de relevage, les regards, les piscines (dosage du chlore).
- Jeter à la déchetterie les objets inutiles

En adoptant ces réflexes, vous contribuez directement à la qualité de vie dans votre hameau ou votre quartier et à la prévention des maladies vectorielles

Nous comptons sur votre vigilance citoyenne.

Vous rénovez ou construisez votre maison ? Pensez à anticiper votre raccordement à la fibre.

Comme l'eau, l'électricité ou le gaz, le raccordement télécom ne se fait pas automatiquement. 🛠 Il doit être prévu dès le début de votre projet.

Sans anticipation, cela peut entraîner :

- des délais supplémentaires
- des travaux à reprendre
- des coûts imprévus

🔧 Les démarches à suivre

1. Dès l'obtention du permis de construire

Prenez contact avec un prestataire (bureau d'études ou entreprise spécialisée) pour étudier votre raccordement.

Pour les projets immobiliers de 1 à 3 logements :

- Mon Domicile Fibré d'Orange Concessions : mondomicilefibre.fr
- Maison Individuelle Orange : maison-individuelle.orange.fr
- Orizon Group : immo@orizon-group.com

Pour les projets immobiliers de 4 logements ou plus :

- Accès Fibre : raccordement@accesfibre.fr | accesfibre.fr
- Bureau d'Etudes Immobilier Neuf Orange : le-programme-immobilier.orange-business.com
- Orizon Group : immo@orizon-group.com

2. Préparer les documents nécessaires

- permis de construire
- plan de masse
- plan cadastral
- plan de situation
- certificat d'adressage

👉 Anticiper ces étapes vous permet de bénéficier d'une connexion dès votre arrivée dans votre logement.

ALLFibre accompagne le déploiement de la fibre dans le Lot, l'Aveyron et la Lozère.

Travaux de voirie prévus cette année

La montée du bourg va être rénovée avec profilage à la grave émulsion, enduit bicouche et ponctuellement pose de caniveaux pour canaliser les eaux de pluie. La conduite d'eau entre la route du Tourriol et la mairie sera déplacée.

Au hameau de Hautesserre, un tronçon de voirie sera rénové en régie par l'équipe voirie de la communauté de communes.

Félicitations à Morgane et Miguel

Le samedi **6 juin**, le maire de Concorès a eu le plaisir de célébrer le mariage de **Morgane** et de **Miguel**, entourés de leurs familles et de leurs proches. La commune adresse à tous deux ses **félicitations les plus chaleureuses**, ainsi qu'à leurs parents, et notamment à **Gisèle et Francis Wackernie**, très émus lors de cette belle cérémonie.



Le maire célèbre le mariage de Morgane et Miguel.

🚲 Ça roule pour le projet cycliste à Concorès !

Vendredi 29 mai, la salle des associations a accueilli la réunion de concertation sur le projet cycliste Concorésien, menée par Jacques DeWancker. En présence du Maire, de deux élus et d'habitants motivés ainsi que plusieurs passionnés excusés mais très intéressés, l'ambiance était au partage.



La réunion de concertation, le 29 mai.

L'objectif ? Créer un groupe local axé sur la convivialité et la sécurité. Pour franchir la prochaine étape et choisir la structure idéale, l'initiative doit maintenant se faire connaître afin de rassembler tous les cyclistes du coin. Trois bénévoles ont déjà rejoint l'équipe, et la porte reste grande ouverte à toutes les bonnes volontés !

La suite ? Une assemblée générale constitutive est envisagée en septembre. D'ici là, pour monter en selle ou poser vos questions, contactez **Jacques DeWancker** : ✉ jacquesdewancker@gmail.com | ☎ 06 73 81 32 31.

Le chantier de l'Escale est officiellement lancé !!

Après plusieurs années d'attente et de préparation, les travaux de rénovation ont débuté et permettront de redonner vie à ce lieu essentiel de la commune.



Le chantier de L'Escale a démarré.

🎉 La fête du village 2026 : un week-end festif malgré la canicule !

Les 20 et 21 juin 2026, Concorès a vibré au rythme des animations organisées pour sa fête annuelle. Malgré des températures caniculaires, les habitants se sont retrouvés nombreux pour partager des moments de convivialité et de divertissement en dépit de l'annulation de la course cycliste.

Samedi après-midi, dans une salle des fêtes climatisée, le public a pu découvrir de jeunes talents lotois lors d'un tremplin musical, évalués par un jury professionnel. Plus tard, après une initiation aux danses traditionnelles, la piste a été prise d'assaut pour un bal trad endiablé.

Dimanche, la journée a commencé par un vide-greniers où chacun a pu chiner. Après la cérémonie devant le monument aux morts et le traditionnel pot de l'amitié offert par la municipalité, 155 convives se sont régalez avec une poule au pot préparée par Gaby, avec l'aide des bénévoles de l'association Festicéou. La journée s'est terminée en musique avec un bal animé par l'orchestre de Gérard Gouny.

Un grand merci à tous les participants, les bénévoles et les organisateurs pour ces deux jours de fête et de partage ! 🎵

FestiVal'Céou 2026 — 9^e édition

◆ **BILLETTERIE**

TARIFS à partir de 13h30
 Vendredi soir : Tarif réduit : 17 € / Tarif plein : 20 €
 Samedi soir : Tarif réduit : 17 € / Tarif plein : 20 €
 Dimanche soir : Tarif réduit : 12 € / Tarif plein : 15 €
 Tous les jours : Enfant - de 15 ans : gratuit
 Pass* Festival : Tarif réduit : 37 € / Tarif plein : 45 €

◆ **EN JOURNÉE**

Les samedi et dimanche à partir de 13h30
 Nouveauté 2026 "Espace journée" dans le village. - Ecole Mairie, 230 rue des Puits
 Exposition, espace et animations littéraires,
 conférence, spectacles,
 jeux pour enfants,
 atelier muséales,
 Buvette

◆ **INFOS PRATIQUES**

Restauration sur site "Concerts" :
 Tous les soirs, restauration rapide sucrée et salée, plats végétariens, produits bios, ...
 Pour tous nos achats nous privilégions les **CIRCUITS COURTS**
 Bar & Bar à vin.

Hébergements à Concorès et aux environs : Campings, Locations meublées, Aire naturelle.

Parkings gratuits

Accueil personnalisé des spectateurs en situation de handicap : contactez-nous : festivalceou@gmail.com
 Tous les concerts sont accessibles aux spectateurs à mobilité réduite

Prévention :
 Nous baïssons le son. Nous distribuons des bouchons d'oreille et nous prêtons des casques pour les enfants.
 Confiez-nous vos clés de voiture et **désignez un SAM !**

Pensez co-voiturage avec "Atchoum" et sur notre site internet !
 Adoptez une attitude éco citoyenne et éco responsable !
 Pensez mobilité douce ! Parking à vélo.

Infos & billetterie sur : www.festivalceou.com

* 18/25 ans, étudiants, apprentis, marins militaires
 ** Entrées sur 3 soirs, programmation aux dates

Informations pratiques

Mairie de Concorès

Rue des Puits · 46310 Concorès

Fermeture estivale : la mairie sera fermée tout le mois d'août 2026. En cas d'urgence, consultez INTRAMUROS ou le panneau d'affichage.

Agence Postale de Concorès

Rue des Puits, face à la mairie. Nathalie vous accueille :

Lundi au vendredi : 8h30 – 10h30 · Samedi : 8h30 – 12h00

Affranchissement courriers et colis, retraits recommandés et colis, prêts à poster, opérations bancaires La Poste, retrait d'argent liquide.

ATCHOUM — Mobilité rurale solidaire

Covoiturage et transport solidaire pour les territoires ruraux.

Covoiturage : www.atchoum.eu · Transport solidaire : 0806 110 444 (appel gratuit)

Restez connecté

Téléchargez l'application INTRAMUROS — « ma commune sur mon smartphone ». Scannez ce QR code pour l'installer.



Bibliothèque de Concorès

Fermetures : le 14 juillet, ainsi que les lundis 17, 24 et 31 août 2026.

Lettre d'information éditée par l'équipe Communication de la Mairie de Concorès.

Responsable de rédaction : Gérard Gaydou. Rédaction : Élodie Arent, Geneviève Larrive, Sophie Georges, Michel Faivre, Marc Molinie.

Contact : communication@concorès.fr